



Rendez-Vous de Casablanca de l'Assurance

Inclusion en assurance & résilience aux pandémies

Intervention de Monsieur Abdellatif Jouahri

Wali de Bank Al-Maghrib

Casablanca, 31mars 2021

Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration,

Monsieur le Secrétaire Général de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale,

Monsieur le Président de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais d'abord remercier les organisateurs et en particulier si Mohamed Hassan Bensalah, président de la fédération marocaine des sociétés d'assurance et de réassurance, de m'avoir invité à ce rendez-vous. Je me réjouis qu'ils l'aient maintenu même si c'est au format semi-virtuel, c'est un signe d'optimisme qu'un retour graduel à la normalité s'amorce. Je tiens donc à les féliciter pour cette décision, mais aussi pour le choix du thème, on ne peut plus pertinent dans le contexte actuel.

Je n'ai aucun doute que le débat sera riche et profond, la liste des intervenants étant impressionnante aussi bien en termes de qualité que de diversité, un constat auquel ce forum nous a habitués depuis ses débuts. Pour ce qui me concerne, je souhaite partager avec vous quelques réflexions autour du thème choisi et des implications des changements de paradigmes induits ou accélérés par la crise. Ces derniers posent à mon avis de véritables défis qu'il faudrait relever, mais en parallèle recèlent d'immenses opportunités à saisir.

Mesdames et Messieurs,

Comme partout ailleurs, nous venons de vivre une année qui ne ressemble à aucune autre, marquée par une crise multifacette d'une rare profondeur. Si les séquelles de cette pandémie se prolongeraient certainement au cours des années à venir, un an après son début, nous en apprécions mieux l'impact économique

et social, et sommes en mesure d'en tirer les premiers enseignements. La crise nous a notamment permis de mesurer l'étendue de la vulnérabilité dont souffrent de larges pans du tissu productif mais également de la population, en particulier celle occupée dans des activités informelles. Elle nous a rappelé à quel point il est nécessaire de renforcer la résilience économique et sociale dans notre pays. Un impératif dont nous avons fait à Bank Al-Maghrib le message principal du discours introductif du dernier rapport annuel de la Banque. C'est également une des recommandations les plus récurrentes dans les forums et les débats internationaux au cours des derniers mois. Lors d'une rencontre organisée en juillet dernier par le Forum de Paris et la Présidence saoudienne du G20, la directrice générale du FMI a qualifié la résilience de « nouvelle religion du FMI ».

L'investissement dans la résilience s'inscrit dans une approche prospective de long terme. Il s'agit de passer d'un mode d'action que j'appellerai de « sapeurs-pompiers », agissant à posteriori, à un autre basé sur l'anticipation et la prévention. Il devrait être généralisé à tous les domaines et bénéficier à l'ensemble des catégories de la population. C'est cela qui permettra d'assurer le caractère inclusif de notre développement.

Le concept d'inclusion a été d'abord mis en avant au niveau macroéconomique pour attirer l'attention sur le fait que la croissance économique n'est pas automatiquement synonyme d'amélioration des niveaux de vie et de réduction des inégalités. Elle l'est uniquement quand elle profite à toutes les couches de la population, c'est-à-dire lorsqu'elle est inclusive. Ce concept a par la suite été transposé à plusieurs domaines, notamment celui de la finance avec le développement de la microfinance et de l'assurance inclusive. Cette dernière, qui se base sur de nouvelles approches pour permettre aux populations à bas

revenus de se protéger contre les risques, suscite aujourd'hui un intérêt grandissant de la part des acteurs publics et privés de l'écosystème financier.

Dans notre pays, le développement de l'assurance inclusive figure parmi les objectifs prioritaires de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière que le Ministère des finances et Bank Al-Maghrib ont élaborée ensemble avec les parties prenantes et lancée en 2019. La feuille de route de cette stratégie prévoit pour ce volet trois axes. Le premier consiste à concevoir des offres innovantes adaptées notamment aux populations à bas revenus, aux micro-entreprises et aux TPME, avec la mobilisation de nouveaux canaux de distribution tels que les associations de microcrédit et les établissements de paiement. Les deux autres consistent à renforcer l'offre d'assurance dans le secteur agricole ainsi que l'éducation financière et la communication. A cet égard, la Fondation pour l'Education Financière que nous avons mise en place en 2013 est appelée à jouer un rôle central. En collaboration avec l'ACAPS et la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance, elle s'attèle d'ores et déjà au développement d'un programme d'éducation sur l'assurance inclusive dont l'objectif est de sensibiliser les particuliers à l'importance de la protection des biens et des personnes.

Sur le plan légal, le projet de loi sur la microfinance vise à élargir l'activité de ce secteur à la micro-épargne ainsi qu'à l'offre de produits de micro-assurance. Dans le même sens, nous œuvrons, l'ACAPS et Bank Al-Maghrib, pour la mise en place de l'Assurance « Takaful », un produit qui conditionne le développement de la finance participative et qui est en voie de finalisation avec la coordination et la mobilisation de toutes les parties prenantes.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais maintenant aborder les implications des changements de paradigmes induits ou accélérés par la crise sur le secteur de l'assurance, mais

au préalable, rappeler le rôle de ce dernier dans l'économie car je pense qu'on ne le met pas souvent en exergue. En effet, l'assurance en tant qu'industrie contribue significativement à la mobilisation de l'épargne, notamment celle de long terme, cruciale pour l'investissement et le développement d'un pays comme le nôtre. Les statistiques monétaires qu'élaborent Bank Al-Maghrib montrent que les placements financiers des entreprises d'assurance et de réassurance avoisinent 180 milliards de dirhams. De ce montant, 40 milliards sont investis dans des titres de dettes dont près de 23 milliards sous forme de bons du Trésor. C'est dire le niveau élevé de participation au financement de l'économie. Elles contribuent également à la dynamisation du marché boursier et de l'activité de gestion d'actifs, avec un investissement de près de 123 milliards de dirhams sous forme d'actions et de parts sociales. Ces données, montrent qu'il s'agit clairement d'une composante centrale du secteur financier, contribuant à son développement et à sa stabilité. D'ailleurs, l'ACAPS, régulateur du secteur, est membre aux côtés du Ministère des finances, de l'AMMC et de BAM du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques.

Ceci dit, les marges de développement du secteur restent significatives. En effet, le taux de pénétration mesuré par le ratio des primes émises au PIB se situe à 3,9%, un chiffre certes parmi les plus élevés de la région, mais qui reste en deçà de ceux observés dans les économies avancées où il atteint en particulier 9% pour les pays de l'OCDE. De surcroît, les données de l'enquête « Capacités financières » réalisée par BAM et la Banque Mondiale en 2013 montrent que seuls 2% des marocains ont déclaré avoir souscrit à des produits d'assurance non-obligatoires. Plusieurs facteurs expliqueraient ce constat, les offres peu adaptées, la couverture géographique limitée du réseau de distribution, le faible

niveau de connaissances et de compétences financières, mais aussi et surtout les bas niveaux de revenus.

Mesdames et Messieurs,

Le secteur de l'assurance, à l'instar des autres activités de la finance et de l'économie en général, se trouve aujourd'hui face à des changements de paradigmes et à des mutations profondes dont certaines ont commencé bien avant la crise et pour d'autres, celle-ci en a été le catalyseur.

L'un des défis importants auxquels fait face l'industrie de l'assurance aujourd'hui est le niveau bas des taux d'intérêt. On l'oublie ou on l'ignore souvent, mais une baisse des taux n'a pas que des conséquences positives. Elle permet certes de relancer la demande et l'investissement, mais a également un impact néfaste sur l'épargne, en particulier la petite. Elle pourrait peser sur l'équilibre des fonds de retraite et sur la rentabilité des entreprises d'assurance, et partant sur la stabilité financière. Malheureusement, l'environnement des « taux bas et pour longtemps » est une nouvelle réalité que les acteurs du secteur sont appelés à prendre en compte dans leurs stratégies et leurs décisions. En effet, la stagnation séculaire de l'économie mondiale et le mouvement désinflationniste induits par des facteurs structurels tels que la technologie et la démographie maintiendraient vraisemblablement la pression sur les taux dans les années à venir. Dans le contexte national, les taux bas conjugués à l'étroitesse du marché boursier constituent un véritable défi pour le développement de l'épargne et de certains segments de l'assurance, des enjeux dont nous sommes bien conscients à la Banque centrale, et qui font partie des critères d'élaboration des décisions de politique monétaire.

Le deuxième défi est celui du changement climatique dont les conséquences sont manifestes, inondations, sécheresses, incendies... Une prise de conscience de plus en plus généralisée de cet enjeu amène les décideurs publics et privés à

en tenir compte dans leurs décisions. Dans le secteur financier en particulier, le verdissement est une tendance qui prend de l'ampleur avec une orientation vers son intégration progressive parmi les normes et les standards de régulation et de supervision. Les acteurs de l'assurance sont appelés dans ce sens à s'adapter et à s'approprier cette tendance au lieu de la subir dans les années à venir. Pour eux, c'est d'un double défi qu'il s'agit, tenir compte de l'impact sur l'environnement dans leurs décisions notamment d'investissement, mais également développer une offre permettant de se prémunir ou de se couvrir contre les risques climatiques. Ces derniers sont d'ailleurs souvent d'ordre systémique et la coordination avec les acteurs publics dans le cadre de Partenariats Public-Privé serait le cadre le mieux indiqué pour leur prise en charge.

L'autre mutation qui ne cesse de surprendre par sa rapidité ainsi que par l'étendue et la profondeur de ses implications, est la transformation digitale. C'est une révolution à l'œuvre depuis quelques années déjà mais s'est accélérée avec la crise qui a été une occasion pour apprécier l'immensité des opportunités qu'elle offre. Je pense au télétravail, l'école en ligne, le e-commerce, le e-Banking et bien d'autres domaines où la technologie bouleverse les modes et les habitudes de production et de consommation.

L'assurance bien sûr n'est pas à la marge de cette révolution. Elle est appelée à l'appréhender pour adapter son organisation, améliorer ses produits et ses modes de commercialisation. Le déluge des données qu'engendre cette transformation permet à l'industrie aujourd'hui de mieux évaluer les risques et de concevoir des offres personnalisées et à juste prix.

Malheureusement, cette transformation n'a pas que des implications positives, mais elle est aussi à l'origine de l'un des risques les plus importants actuellement et les plus difficiles à combattre. Il s'agit de la cybercriminalité qui menace les

entreprises privées, les institutions publiques, les gouvernements, les particuliers... Elle pose également un défi majeur en matière de protection des données à caractère personnel, une des conditions les plus exigées dans les réglementations des activités économiques et sociales.

Pour les assureurs, il s'agit une nouvelle fois de se prémunir eux-mêmes contre ces risques mais également d'œuvrer à concevoir et proposer des offres d'assurance, ce qui représente un marché potentiel qui reste à développer.

Mesdames et messieurs,

Ce sont l'ensemble de ces mutations et certainement bien d'autres qui façonnent d'ores et déjà le monde post-covid dans lequel nous sommes en train d'entrer progressivement.

L'industrie nationale de l'assurance œuvre certes pour se maintenir en phase avec ces mutations et ces changements de paradigmes, mais la rapidité avec laquelle ils évoluent requiert une montée en échelle de l'investissement aussi bien en technologies qu'en capital humain. Dans ce dernier domaine en particulier, il devient de plus en plus difficile d'attirer et surtout de garder certains profils, la concurrence aussi bien sur le marché national qu'international étant très rude.

Enfin, l'ensemble de ces évolutions n'interpellent pas les opérateurs uniquement, mais également les régulateurs comme l'ACAPS, Bank Al-Maghrib ou l'AMMC. Leur rôle est d'anticiper et de permettre suffisamment de flexibilité tout en veillant à la résilience et à la stabilité. Pour nous, c'est souvent un exercice difficile pour trouver ce juste équilibre, surtout que nous subissons un autre déluge qui est celui des normes internationales de plus en plus contraignantes.

Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, notre pays connaît une nouvelle donne majeure qui va vraisemblablement métamorphoser le paysage social. Le chantier lancé récemment par Sa Majesté Le Roi pour généraliser la couverture sociale constitue une véritable révolution qui devrait permettre à notre pays de réaliser un saut qualitatif en matière de développement humain et de réduire ainsi le déficit structurel qu'il enregistre dans ce domaine depuis son indépendance. A cet égard, nous sommes tous, gouvernement, régulateurs, opérateurs, appelés à nous mobiliser pour l'aboutissement de ce chantier.

Je suis convaincu que le secteur de l'assurance, qui a toujours veillé à apporter sa contribution aux actions et aux politiques visant le développement de notre pays, ne manquera pas de s'inscrire résolument dans cette vision royale et œuvrer pour sa pleine concrétisation.

Je vous remercie.